

Paris le 12 juillet 2024

Non remboursement des prescriptions des médecins déconventionnées

Donc l'Assurance Maladie, par le biais de son Directeur Thomas Fatome, se propose de ne plus rembourser les PRESCRIPTIONS des médecins déconventionnés...

Pour l'UFML-S cela traduit une fébrilité de la part du directeur de l'Assurance Maladie qui n'a eu de cesse pendant des mois de dire que le déconventionnement ne marchait pas et de citer les chiffres de 2019, face au mur de la réalité. Le déconventionnement ça marche et cela augmente. Et cela augmente donc ça marche...

Le Directeur de l'Assurance Maladie annonce qu'une fois cette décision prise il accepterait que les médecins qui se sont déconventionnés entrent de nouveau dans le système conventionnel sans attendre les deux ans définis par la convention (et validés par les signataires). Il reconnait qu'il est incapable de proposer un système attractif pour faire revenir les médecins. Il se propose donc de les violenter afin qu'ils reviennent dans ce système tellement merveilleux, qu'il faut user de force pour y maintenir les médecins.

Dans aucune démocratie, aucun autre milieu n'userait des mêmes méthodes. Rappelons que la cotisation à l'Assurance Maladie est OBLIGATOIRE, et que les médecins signent un accord conventionnel qui depuis des années, loin de refléter leurs attentes, loin de parvenir à relancer la médecine libérale, et à résoudre les problématiques d'accès au soin, aggrave l'effondrement du système sanitaire.

Imaginons un commerçant qui, incapable de proposer un service attractif, violenterait ses clients pour qu'ils continuent à venir. C'est peut-être possible pour un commerce d'état à Cuba, en Corée du Nord ou en Chine ...mais en France ... C'est impossible, sauf pour l'Assurance Maladie de Thomas Fatome...Sans doute trouve-t-il qu'il y a trop de médecins pour favoriser ainsi leur expatriation, (4 500 expatriations en 2022)

Cependant, reconnaissons-lui une honnêteté, à avouer en quelque sorte : « mon système est incapable de retenir les médecins ou de favoriser leur retour du fait de la politique que je mène, donc je les oblige à y rester ou à y revenir ». Toujours cette politique du « encore une minute monsieur le bourreau ». Le système est mort debout, laissons à croire qu'il est encore vivant. L'UFML-S, dès le texte afférent sorti et le gouvernement nommé, attaquera cette décision devant tous les tribunaux compétents.

L'UFML-S le rappelle : un médecin n'a pas vocation à obéir !

Relation presse

Laurent Payet / Christel Bonneau / Langage et Projets Conseils Mail: Laurent@lp-conseils.com Téléphone : 01 53 26 42 10 Mobile: 06 89 95 48 87

Membres du bureau UFMLS

• Dr Jérôme Marty Médecin Généraliste téléphone : 06 45 63 71 11

Dr Guillaume Deweyre

 Dr Valérie Briole Vice-Présidente et Présidente de l'URPS Médecins IDF Rhumatologue

 Dr Lamia Slitine Rhumatologue

 Dr David Schapiro Ophtalmologiste

• Dr Jacqueline Goltman Générale adjointe

• Dr Paule-Annick Ben Kemoun Vice-présidente Ophtalmologiste

 Dr Emmanuel Zenou ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Emmanuel Zenou Vice-président Vice-président Vice-président Médecin Généraliste

Dr Maxime Balois

Médecin Généraliste

• Dr Thierry Vermeersch

• Dr Philippe Pizzuti Rhumatologue

UFML syndicat

Union française pour une médecine libre





